JA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°84-369 du 3 Octobre 1984

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, de l'intérim du Camarade Didier DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques pour compter du 29 Septembre 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret N° 84-337 du 31 Août 1984 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République,

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 29 Septembre 1984, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques pendant l'absence du Camarade Didier DASSI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 3 Octobre 1984

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National, le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim,

Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 SPD 6 SGCEN 4 PPC 2 MISPAT-MJIEPSP 6 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-